



10 janvier 2022

n°174



© Gerd Altmann de Pixabay

**La FNAR et l'UFR-rg vous souhaitent une bonne année !
Puisse 2022 voir enfin s'éclaircir l'horizon et apporter à
tous quantité de joies...**

ACTUALITES

Au Conseil de la CNSA en date du 13 décembre : vote du Budget provisoire et préparation de la Convention d'Objectifs et de Gestion.

Désormais Caisse de Sécurité Sociale, la Caisse Nationale Solidarité et Autonomie, a en charge le pilotage et la gestion du risque pour les personnes ayant des difficultés d'autonomie, que ce soit en raison de leur âge ou d'un handicap. Depuis plusieurs années, le Conseil de la CNSA prépare cette transformation et a fait connaître ses propositions dont certaines font désormais partie du paysage, comme par exemple l'importance du « virage domiciliaire ». Cependant, en l'absence de « Loi autonomie » venant traduire et concrétiser

les orientations de cette politique et les décisions à mettre en œuvre, la Loi de financement de la sécurité sociale apparaît comme en retrait et même à contre-sens au regard des ambitions du secteur et des attentes aussi bien des professionnels que des usagers. Des désajustements et des inquiétudes qui ont été traduits par les membres du Conseil réunis au sein du « GR31 » dans une motion (voir en annexe) présentée au Conseil, qui vise à remettre en première ligne la nécessité de